

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006  
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

---

## Vinx Spray

---

---

### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code du produit 34156, 34160, 34163, 34166

Synonymes CHZB1070

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Biocides  
PA 18: Insecticides, acaricides et produits utilisés pour lutter contre les autres arthropodes

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise A.Ziegler AG  
Rengglochstrasse 38  
CH-6012 Obernau-Luzern  
Tel.043 466 10 00  
Fax 043 466 10 09

1.4. Numéro d'appel d'urgence +41 44 251 66 66 (Tox Center)  
24h-Notruf: 145 (+41 44 251 51 51 aus dem Ausland)

Date d'émission 12.08.2016

Version 001 Z

---

### 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Danger par aspiration, Catégorie 1, H304  
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1, H410

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage



<b>Mention d'avertissement</b>	Danger
<b>Mentions de danger</b>	H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Conseils de prudence</b>	P102: Tenir hors de portée des enfants. P301+P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P331: NE PAS faire vomir. P405: Garder sous clef. P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.
<b>Informations supplémentaires</b>	Aucun(e).
<b>Identificateur de produit</b>	Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified, No.-CAS 64742-47-8, No.-CE 265-149-8 Piperonylbutoxid, No.-CAS 51-03-6, No.-CE 200-076-7 Pyréthrinés, No.-CAS 8003-34-7, No.-CE 232-319-8
<b>Emballage</b>	Fermeture de sécurité pour les enfants (EN 862). Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).
<b>2.3. Autres dangers</b>	Pas d'information disponible.

---

## 3. Composition/informations sur les composants

**Caractérisation chimique** Insecticide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified	75% - 100%	Asp. Tox. 1 H304	No.-CAS: 64742-47-8 No.-CE: 265-149-8 No.-Index: 649-422-00-2
Piperonylbutoxid	1% - 5%	Aquatic Chronic 1 H410	No.-CAS: 51-03-6 No.-CE: 200-076-7
Pyréthrinés	0.1% - 1%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H312, Acute Tox. 4 H302, Aquatic Chronic 1 H410 Facteur M 100	No.-CAS: 8003-34-7 No.-CE: 232-319-8

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

**Impuretés dangereuses** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **4. Premiers secours**

### **4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Appeler un médecin dans les cas graves.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Aucun(e) à notre connaissance.

---

## **5. Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Utiliser un produit chimique sec, du CO <sub>2</sub> , de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
<b>Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité</b>	Jet d'eau à grand débit.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

<b>Equipement spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Procédure standard pour feux d'origine chimique. Durant un incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

---

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Conseils pour les non-secouristes</b>	Utiliser un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Assurer une ventilation adéquate.
<b>Conseils pour les secouristes</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Balayer et déposer avec une pelle dans des réceptacles appropriés pour l'élimination.

---

## 7. Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Porter un équipement de protection individuel. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas stocker en présence de produits alimentaires. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Classe de stockage:12.
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

---

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

<b>Limite(s) d'exposition</b>	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
<b>Pyréthrines (CAS 8003-34-7)</b>	
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 mg/m3 TWA [MAK] (inhalable dust)
EU - Occupational Exposure (2006/15/EC) - Second List of Indicative Occupational Exposure Limit Values - TWAs	1 mg/m3 TWA (purified of sensitizing Lactones)

### 8.2. Contrôles de l'exposition

<b>Contrôle de l'exposition professionnelle</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène
---	--

industrielle et aux consignes de sécurité.

### **Protection individuelle**

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation suffisante, aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.
<i>Protection des mains</i>	Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle) EN 374. Temps de percée: 1 h.
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues.
<b>Risques thermiques</b>	Pas de précautions spéciales.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Pas de précautions spéciales.

---

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	jaunâtre
<b>Odeur</b>	Aliphatique.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH:</b>	non applicable
<b>Point/intervalle de fusion:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point/intervalle d'ébullition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	> 70°C
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites d'explosivité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité gazeuse:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative:</b>	0.80 g/ml
<b>Hydrosolubilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Température de décomposition:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Viscosité:</b>	Pas d'information disponible.
<b>Dangers relatifs à la combustion et à l'explosion:</b>	non dangereux(se)
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun(e)

### **9.2. Autres informations**

<b>Caractéristiques Générales du Produit</b>	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

---

## 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'information disponible.
10.4. Conditions à éviter	Ne pas congeler. Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Exposition à la lumière.
10.5. Matières incompatibles	Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun raisonnablement prévisible.

---

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light; Kerosine - unspecified (CAS 64742-47-8)</b> Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat > 5.2 mg/L 4 h(IUCLID) Oral LD50 Rat > 5000 mg/kg (IUCLID) <b>Piperonylbutoxid (CAS 51-03-6)</b> Oral LD50 Rat = 4570 mg/kg (NZ_CCID) <b>Pyréthrines (CAS 8003-34-7)</b> Inhalation LC50 Rat = 3.4 mg/L 4 h(JAPAN_GHS) Oral LD50 Rat = 200 mg/kg (JAPAN_GHS)
Corrosion/irritation cutanée	Aucun(e).
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.

<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b>	Donnée non disponible.
<b>Danger par aspiration</b>	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
<b>Expérience chez l'homme</b>	Donnée non disponible.

---

## 12. Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques.

### **Distillates (petroleum), hydrotreated light (CAS 64742-47-8)**

Ecotoxicity - Freshwater Fish - 96 h LC50 Pimephales promelas: 45 mg/L [flow-through] (IUCLID)  
 Acute Toxicity Data 96 h LC50 Lepomis macrochirus: 2.2 mg/L [static] (EPA)  
 96 h LC50 Oncorhynchus mykiss: 2.4 mg/L [static] (EPA)

### **Piperonylbutoxid (CAS 51-03-6)**

LC50/96h/poisson 6.12 mg/l. (oncorhynchus mykiss)  
 CE50/48h/daphnie 0.51 mg/l. (Daphnia magna)  
 CE50/96h/algues 3.89 mg/l.

### **Pyréthrinés (CAS 8003-34-7)**

CE50/48h/daphnie = 0.012 mg/l.  
 LC50/96h/poisson = 0.0052 mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.4. Mobilité dans le sol** Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Pas d'information disponible.

**12.6. Autres effets néfastes** Pas d'information disponible.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Résidus de produit / produit non utilisé** Eliminer comme des déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales. Ne pas décharger dans l'environnement. No de déchet suivant le CED: 070404. L'origine-clé visé déchets au Catalogue européen des déchets (CED) est une recommandation. En raison des différentes applications en besoins de l'utilisateur peut un autre numéro de la clé de déchets doit être attribué.

**Emballages contaminés** Eliminer comme le produit non utilisé.

---

## 14. Informations relatives au transport

<b>ADR/RID</b>	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Piperonylbutoxid, Pyréthrine). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M6. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels E
<b>IMDG</b>	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Piperonylbutoxid, Pyrethrins). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.
<b>IATA</b>	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Piperonylbutoxid, Pyrethrins). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L). Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).
<b>Navigation fluviale ADN</b>	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Piperonylbutoxid, Pyréthrine). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M6. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
<b>Autres Informations</b>	Aucun(e).

---

## 15. Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement



**Informations réglementaires** Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).  
VOC (CH) = 90.7668%

**Distillates (petroleum), hydrotreated light (CAS 64742-47-8)**

EU - REACH (1907/2006) - List of Present

Registered Substances

**Produit biocide**

CHZB1070

Matière active: 3.075g/100g Piperonylbutoxid; 0.6905 g/100g Pyrethrine und Pyrethroide.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non demandé.

---

## 16. Autres informations

**Signification des abréviations et acronymes utilisés** CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

**Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3**  
H302: Nocif en cas d'ingestion.  
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H312: Nocif par contact cutané.  
H332: Nocif par inhalation.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Autres informations** Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

**Clause de non-responsabilité** Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.